Recommandations relatives aux droits d'usage et de propriété des productions informatiques et audiovisuelles à usage pédagogique.

Numéro d'inventaire : 2012.03362
Auteur(s) : Yves Dalmau
Type de document : correspondance
Date de création : 1996
Description : 1 feuille imprimée au recto.
Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Lettre du directeur de l'Académie de Paris aux chefs d'établissement du second degré public du 19 novembre 1996 leur rappelant la circulaire du 26 février 1996.
Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Documentation relative à l'usage scolaire des matériels de projection, de visualisation et de sonorisation
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Paris
Nom du département : Paris
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 1 p.
Lieux : Paris, Paris

COLLEGE JP. PORQUET
21. NOV. 1996

ACADÉMIE DE PARIS

le 19 NOV. 1996

AFFAIRE SUIVIE PAR : DVS / 663 / 40 63
Lucien MARANINCHI
LIGNE DIRECTE : Conseiller Technologies nouvelles

Le Directeur
à
Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement
du second degré public

96 AN0551

OBJET : recommandations relatives aux droits d'usage et de propriété des productions informatiques et audiovisuelles à usage pédagogique.

Dans une circulaire du 26 février 1996, je vous demandais de veiller au respect des règles relatives au droit d'usage et de propriété des productions informatiques et audiovisuelles, plus précisément, à celles qui s'appliquent à la reproduction de logiciels ou de documents vidéo.

S'agissant de la protection des oeuvres audiovisuelles, je vous rappelle que tout acte de reproduction, de représentation ou de diffusion, sans l'accord des auteurs ou de leurs ayants-droit - même à des fins pédagogiques - est rigoureusement interdit et constitue, de ce fait, un délit de contrefaçon exposant le contrevenant à des poursuites judiciaires (Code de la Propriété intellectuelle du 1er juillet 1992).

L'ensemble de ces textes et des actions spécifiques du Ministère de l'Education nationale sont accessibles par Minitel (36 14 EDUTEL, rubrique « Audiovisuel en classe »).

Je vous demande, à nouveau, de diffuser cette information, le plus largement possible, auprès des personnels pédagogiques et administratifs de votre établissement.

94,
AV. GAMBETTA
75984 PARIS
CEDEX 20
TELEPHONE :
(1) 44 62 40 40

Pour le Directeur de l'Académie de Paris
Le Secrétaire Général

Yves DALMAU